

20240617_DL_06

OBJET : Contributions réseau
– grille de tarifs et nouvelle
offre FTTH

Date de convocation :
10 juin 2024

Date de séance :
17 juin 2024

Date d'affichage :
05 juillet 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 12

Membres votants : 24

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. VARLET, M. PARSIS, M. DELFOSSE, M. PENAUD, M. DEMARCY, M. DEBEUGNY, M. BEAUFILS, M. HAZARD, Mme MAILLE-BARBARE, M. PAYEN, M. THUEUX, M. GEST.

Secrétaire de séance : M. PARSIS

Pouvoirs :

Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Madame POUPART donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE
Monsieur WALIGORA donne pouvoir à M. PENAUD
Monsieur MAROTTE donne pouvoir à M. DEBEUGNY
Madame LHOMME donne pouvoir à M. DELFOSSE
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à M. HAZARD
Madame DELETRE donne pouvoir à M. THUEUX
Monsieur BEAUMONT donne pouvoir à M. BEAUFILS
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à M. PAYEN
Monsieur DECLÉ donne pouvoir à M. VARLET
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à M. GEST
Monsieur FAUVET donne pouvoir à M. DEMARCY

Au titre de son activité, le syndicat mixte fournit un accès Internet haut débit ou très haut débit aux sites publics de ses membres, qui constituent un Groupement Fermé d'Utilisateurs. Cela permet d'appliquer une tarification adaptée en profitant des infrastructures publiques et de marchés mutualisés.

Il appartient au Comité syndical de fixer le montant des contributions qui sont dues par les EPCI ou les communes pour les sites publics de leur territoire, qui relèvent de la compétence communale ou intercommunale et directement dédiés à la gestion du service public communal ou intercommunal.

Afin de répondre aux besoins des communes et à la demande du Comité syndical, le syndicat mixte peut désormais proposer une offre FTTH en accès simple à un tarif compétitif, sans frais de raccordement ou d'accès au service.

Monsieur le Président invite le comité syndical à délibérer sur le montant des contributions correspondant à cette gamme de services.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du syndicat mixte ;
- Vu le projet de Charte des services mutualisés liés au réseau de fibre optique actualisé ;

Considérant l'offre de service mutualisée haut débit et très haut débit proposée par le syndicat mixte Somme Numérique à ses membres ;

Considérant la nécessité de déterminer le montant des contributions ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La contribution réseau annuelle par site connecté au réseau en fibre optique du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique s'élève à :

-Pour les services Très haut débit :

Type d'offre	Services	Abonnement annuel	Frais d'accès au service	Frais de raccordement	Sécurisation du réseau Proxy + Pare-feu
GFU FTTO	100 Mbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	840 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus
	> de 40 sites : 100 Mbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	816 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus
	1 Gbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	1240 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus
	10 Gbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	2000 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus
GFU FTTE	100 Mbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	840 € HT	1 500 € HT	500 € HT	Inclus
	> de 40 sites : 100 Mbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	816 € HT	1 500 € HT	500 € HT	Inclus
	1 Gbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	1240 € HT	1 500 € HT	500 € HT	Inclus
	10 Gbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	2000 € HT	1 500 € HT	500 € HT	Inclus
GFU FTTH (accès simple)	Jusqu'à 1 Gbps asymétrique non garanti	430 € HT	0 € HT	0 € HT	Inclus
GFU FTTH	Jusqu'à 1 Gbps asymétrique non garanti avec interconnexion Lan-to-Lan vers sites FTTO)	600 € HT	75 € HT	0 € HT	Inclus
GFU BHNS	Redevance par lien BHNS	300 € HT	/	Sur devis	/
FON	Uniquement sur réseau de collecte IRU calculé par mètre linéaire		Sur devis		/

Il est précisé que le service de connectivité fourni par Somme Numérique comprend une surcouche de sécurité composée d'un pare-feu et d'un service de filtrage Internet (proxy).

-Pour le haut débit DSL (uniquement les sites existants) :

Type d'offre	Débit	Montant abonnement annuel
ADSL	Jusqu'à 20 Mbps débit max non garanti	180 €HT
ADSL +GTR 4H	Jusqu'à 20 Mbps débit max non garanti + GTR 4H HO	480 €HT
SDSL	Jusqu'à 5 Mbps débit garanti GTR 4H HO	840 €HT

ARTICLE 2 : Les conditions d'accès ainsi que les modalités de l'offre de service sont détaillées dans une Charte de fonctionnement du service mutualisé de la connectivité des sites publics. Ces services sont soumis à un engagement minimal de 4 ans.

ARTICLE 3 : Ces contributions seront prélevées par l'émission d'un titre de recette de Somme Numérique, sur la base de la liste des sites connectés au 31 décembre de l'année précédente. En cas de connexion d'un site public en cours d'année, la contribution sera facturée au prorata à partir de la date de mise en service.

ARTICLE 4 : Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.